

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 03 octobre 2018, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 28 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle - LE BRETON Christine - GARAUD Marie-Claude - COUTEAU Marie-Thérèse - LE NINAN Alexandra – PUISSANT Morgane
MM. BEY Jean-Marie - DUBOIS Maurice - MERVEILLEUX Richard – DUPE Laurent.

Etaient Absents : MM. COUEDIC Jérôme - MOUSSARD Daniel.

Etait absent ayant donné procuration : /

Monsieur Richard MERVEILLEUX a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 27.06.2018.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2018.

Objet : Renouvellement du fermage avec Mr DUPE Laurent.

Madame le Maire informe que M. DUPE Laurent loue des parcelles communales depuis le 1er mai 2008, moyennant un loyer annuel révisable chaque année en fonction de l'indice de fermage. Il doit en outre régler les impôts suivants (50% de la taxe chambre d'agriculture et 50% de la taxe de remembrement).

Il est proposé de renouveler le bail pour une durée de 9 ans.

Madame le Maire indique que la commune n'a pas d'intérêt à garder ces parcelles d'une superficie de 1 ha 81 a 44 ca situées au lieu-dit « La Bande Nevoux » et classées en zone agricole.

Il est proposé au conseil municipal de vendre ces parcelles à M. DUPE Laurent.

Le conseil municipal accepte de revoir à l'ordre du jour du prochain conseil municipal les tarifs de vente des parcelles.

Objet : Convention SATESE 2019.

Madame Le Maire informe que la collectivité adhère au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) du département du Morbihan. Le coût s'élève à 200€/an.

La convention amendée d'un avenant prend fin au 31 décembre 2018. Afin de permettre la continuité de cette mission, il est proposé de poursuivre dans les mêmes termes techniques et financiers pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de poursuivre dans les mêmes termes techniques et financiers pour l'année 2019.

Objet : Fixation des tarifs abonnement et consommation assainissement pour 2019.

Madame Le Maire propose de voter les tarifs assainissement pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour l'assainissement 2019 :

- Abonnement : 95€ HT
- Consommation : 1,52€ le m3

Objet : Questions diverses.

Congrès des Maires de France : Madame le Maire informe que le congrès des Maires de France se déroulera du 19 au 22 novembre 2018 à Paris. Le programme sera envoyé à tous les membres du conseil municipal.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Madame le Maire informe que la communauté de communes peut prendre la compétence Urbanisme. Chaque commune doit se prononcer sur le transfert de compétence. Les avantages et inconvénients ont été listés par un bureau d'étude en charge du dossier. Le document d'information a été envoyé aux membres du conseil municipal. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Lotissement communal : Madame le Maire informe que l'entreprise COLAS doit encore intervenir sur le chantier. Des panneaux et des marquages au sol vont prochainement être installés. Le premier compromis de vente a été signé avec Mme Camille COLLIN pour la vente du lot n°8.

SIVU école publique : Madame le Maire informe du projet de création d'un nouveau bâtiment accueillant l'école publique. Un premier rendez-vous est prévu avec la caisse des dépôts pour la mise en place d'un prêt financier.

Syndicat Sportif Intercommunal : Monsieur le Président du syndicat informe que la réception de chantier du vestiaire de football se déroulera le vendredi 05/10 à 10h30.

Police du Maire : Madame le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à un administré au sujet de sa conduite dangereuse. La gendarmerie de Ploërmel a été informée du fait.

École privée Notre Dame de Lourdes : Madame le Maire informe que les conseillers municipaux sont conviés au goûter intergénérationnel de l'école le vendredi 12 octobre de 15h à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée à 22 H 30.

Affiché le 05/10/2018

Le Maire,
Gaëlle BERTHEVAS

